



RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

Mesdames, Messieurs,

En tant que mairesse de la municipalité de Beaulac-Garthby, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur les faits saillants du rapport financière 2017.

La mairesse traite des derniers états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, du dernier rapport du vérificateur externe s'y rattachant, des indications préliminaires pour la fin d'année 2018 et des orientations générales pour l'année 2018.

La mairesse doit inclure dans son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017, une mention de la rémunération et des allocations des membres du conseil.

1. ÉTATS FINANCIERS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

La vérification des opérations financières de l'année 2017 a été confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés. Le rapport des vérificateurs révèle que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2017.

2015

<u>Revenus</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisations</u>
Taxes	1 763 560 \$	1 767 471 \$
Paiements tenant lieu de taxes	5 980 \$	8 310 \$
Transferts de fonctionnement	83 410 \$	166 175 \$
Services rendus	30 770 \$	38 388 \$
Imposition de droits	46 500 \$	74 942 \$
Amendes et pénalités	500 \$	1 060 \$
Intérêts	6 000 \$	15 347 \$
Autres revenus	500 \$	11 969 \$

2015

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>Budget</u>	<u>Réalisations</u>
Administration générale	344 980 \$	293 590 \$
Sécurité publique	283 760 \$	273 841 \$
Transport	577 820 \$	626 842 \$
Hygiène du milieu	425 880 \$	437 550 \$
Santé et bien-être		\$
Aménagement, urbanisme et développement	108 470 \$	104 328 \$
Loisirs et culture	131 760 \$	112 132 \$
Frais de financement	43 730 \$	59 770 \$

Nous avons terminé l'année 2017 avec un surplus.

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2017

Le rapport annuel de l'auditeur indépendant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2017 a été émis sans réserve. Ce même rapport stipule que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Beaulac-Garthby au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (dette nette) et de leur flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables.

2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES 2018

Pour l'année 2018, la municipalité disposait d'un budget de 2 097 360.00 \$. Les opérations se déroulent sensiblement telles que prévues.

Cette année encore, tout le personnel a mis les efforts nécessaires afin de donner un bon service aux citoyens de Beaulac-Garthby. La municipalité se développe en plaçant les citoyens, citoyennes ainsi que les familles au centre de ses préoccupations.

Le conseil municipal continue de travailler afin d'améliorer la qualité de vie de tous, tout en conservant une saine gestion. L'équité, le partage, la solidarité et le respect sont les valeurs que le conseil municipal préconise pour administrer et mettre de l'avant des orientations permettant un développement harmonieux pour la municipalité.

3. ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Depuis le début de notre mandat, nous avons démontré une méthode d'administration équilibrée qui consiste de minimiser l'impact financier sur le compte de taxes des citoyens. Pour 2018, nous poursuivons nos actions pour une gestion responsable des fonds publics et ce, en conservant notre objectif et nos efforts sur la rigueur, la transparence ainsi que sur la gestion optimale des ressources humaines et matérielles. Nous travaillerons à assurer l'équité et l'équilibre budgétaire pour l'ensemble des contribuables de la municipalité. Le budget 2018 tient compte de la capacité de payer des contribuables en fonction de la qualité des services auxquels ils ont droit.

4. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2018

La mairesse doit inclure dans le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017 une mention de la rémunération et des allocations de dépenses des membres du conseil.

En vertu des dispositions du règlement no. 195-2015 de la municipalité de Beaulac-Garthby, la rémunération annuelle de base de la mairesse et des conseillers(ères) ainsi que leurs allocations de dépenses sont les suivantes :

Rémunération pour la mairesse	9 559.56 \$
Allocation pour la mairesse	4 779.78 \$
Rémunération pour chaque atelier et assemblée	72.96 \$
Rémunération pour les conseillers(ères)	2 222.67 \$
Allocation pour conseillers(ères)	1 111.33 \$
Rémunération pour chaque atelier et assemblée	72.96 \$

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation IPC Canada.

5. CONCLUSION

En conclusion, je désire remercier les membres du conseil pour leur disponibilité et leur participation tout au long de l'année. Aux conjointes et conjoints des membres du conseil et des employés municipaux, merci pour votre patience et votre compréhension.

Aux employés qui se dévouent pour la municipalité, je vous félicite de l'attention et du professionnalisme dont vous faites preuve.

Aux citoyens, citoyennes de la municipalité de Beaulac-Garthby merci de nous faire confiance et de faire de notre milieu un endroit où il fait bon vivre.

Nabelle Gosselin, Mairesse